

**RELEVE DES DEBATS ET DES AVIS  
DU CONSEIL DES ETUDES  
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER**

-----  
**Séance du 17 mai 2001**

ORDRE DU JOUR	AVIS	DESTINATAIRES (pour suite à donner)
<b>FORMATION RESTREINTE</b> - Avis sur la titularisation des Maîtres de Conférences (année 2001)	Avis favorable à l'unanimité (11 voix)	DPE
<b>FORMATION PLENIERE</b>  - <u>Liste des responsabilités pédagogiques ouvrant droit à la prime pour les années 2000-2001 et 2001-2002</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Avis favorable à la liste des fonctions : 17 pour et 7 abstentions</li><li>- Avis favorable aux principes de modulation et aux propositions : 23 pour et 1 abstention.</li><li>- Cumul limité à 2 charges ne dépassant pas 24 heures :22 pour et 2 abstentions.</li><li>- Décisions applicables aux années 2000-2001 et 2001-2002 : à l'unanimité (24 voix).</li></ul>	
<b>Offre de formation (2001-2002)</b>	<p><b>UFR MIG</b> : avis favorable pour</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ouverture 2<sup>ème</sup> année IUP SID ; gestion du module supplémentaire et des modules à faible effectif : 21 pour et 1 abstention.</li><li>• Ouverture en septembre 2001 de la 1<sup>ère</sup> année de l'IUP Gestion de l'entreprise en réseau : 12 pour, 8 contre, 2 abstentions.</li></ul> <p><b>UFR PCA</b> : avis favorable à l'ensemble des propositions par 19 voix pour et 3 abstentions.</p> <p><b>UFR SVT</b> : avis favorable à l'unanimité (22 voix).</p> <p><b>UFR STAPS</b> : avis favorables à l'unanimité (26 voix).</p> <p><b>UFR LV</b> : avis favorable à l'unanimité (26 voix).</p> <p><b>IUT A et IUT de Tarbes</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ouverture des licences professionnelles : avis favorable par 16 voix pour, 4 contre et 6 abstentions.</li><li>• Ouverture de la licence et de la maîtrise Information Communication : avis favorable par 20 voix pour et 6 abstentions.</li></ul>	

<p><b><u>Organisation de l'année universitaire 2001-2002</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Calendrier des enseignements.</li> <li>- Remboursement des droits d'inscription aux étudiants admis sur liste complémentaire dans une filière sélective avant le 31 octobre de l'année concernée</li> </ul> <p><b><u>PV des séances du 1<sup>er</sup> février et du 8 mars 2001.</u></b></p>	<p>Avis favorable à l'unanimité (24 voix).</p> <p>Avis favorable à l'unanimité (24 voix).</p> <p>Avis favorable à l'unanimité (24 voix).</p>	
--	--	--

L'Attaché Principal d'Administration  
Scolaire et Universitaire  
Chef de la Division de la Scolarité

L.DOUARD